

La Journée des Nations Unies

LE 24 OCTOBRE le Canada a célébré, de façon appropriée, la Journée des Nations Unies.

M. Diefenbaker a émis une déclaration pour rappeler l'importance de l'ONU dans le monde actuel, et M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a prononcé un discours à la radio.

Le pavillon des Nations Unies était arboré au mât placé du côté est du Parlement tandis que ceux des membres battaient au vent en face des trois édifices.

Au cours de la journée, le carillonneur du Parlement a donné un récital composé des hymnes nationaux des pays occupant de hautes fonctions à la douzième session de l'Assemblée générale ou la présidence au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Conseil de tutelle et à la Cour internationale de Justice.

Le service national de Radio-Canada a consacré quelques programmes à la Journée des Nations Unies. Quant au Service international, il avait préparé pour le 24 octobre divers enregistrements spéciaux: programmes documentaires sur le Canada et les Nations Unies et commentaires de circonstance.

Comme par les années précédentes, l'Association canadienne pour les Nations Unies et d'autres sociétés canadiennes gouvernementales ont encouragé les manifestations officielles dans tout le Canada. Par tout le pays, la fête a été l'occasion de discours et, dans quelques villes, de cérémonies au cours desquelles étaient arborés les pavillons des Nations Unies.

Déclaration du premier ministre

Nous reproduisons ci-après la déclaration de M. Diefenbaker:

Le 24 octobre est la Journée des Nations Unies — le douzième anniversaire de la ratification de la Charte des Nations Unies et de l'avènement de l'organisation dont les buts et l'idéal indiquent le genre de monde auquel nous aspirons.

Cet anniversaire me fournit l'heureuse occasion d'insister sur la place importante que nous attribuons aux Nations Unies dans le domaine des relations internationales. Les Nations Unies ont été établies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, pour accroître les relations amicales parmi les nations et favoriser la coopération internationale dans la solution des problèmes d'ordre économique, social ou humanitaire. La Charte a défini ces objectifs et créé le mécanisme destiné à en assurer la réalisation. Dans les douze années de leur existence, les Nations Unies ont mis au point ce mécanisme et réglé leurs méthodes pour répondre aux exigences d'un monde bouleversé. L'Organisation a connu des difficultés et subi des échecs. Mais, dans plusieurs questions importantes et dangereuses, son influence pour la paix a été si puissante, et ses moyens de conciliation si efficaces que, nous devons le reconnaître, sa préservation et son essor sont essentiels si nous voulons en arriver à un monde plus paisible et plus prospère. Il fait plaisir de constater que l'expérience accumulée augmente constamment les moyens dont dispose l'Organisation pour servir efficacement d'instrument de médiation et de collaboration internationale dans une grande variété de sphères.

Les aspects économiques et humanitaires de l'œuvre des Nations Unies, qui sont des plus importants même s'ils ne reçoivent pas souvent de publicité, constituent un magnifique exemple des réalisations qui peuvent être et ont été effectuées. Au premier plan dans ce domaine se placent les secours accordés aux pays sous-développés, grâce aux programmes d'aide technique des Nations Unies ainsi qu'aux progrès que les institutions spécialisées ont enregistrés à travers le monde, en matière de bien-être social et physique.